

AGC du LOT
430 AVENUE JEAN-JAURES
BP CS 60199 46004 CAHORS CEDEX 9

Tel : 0565232230
Fax : 0565232239

Client : 08621

FACTURE
Date : 02/02/2026 Pièce n° : 00260004330
Dossier suivi par : CLAIRE BLART

SD : 86601735076566P



EURL ERIC RUALT THANATOPRAXIE
LE BOURG
12700 NAUSSAC

LA POSTE
43JRD
5499
10

DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
SOCIAL 04EME TRIMESTRE 2025					
ETABLIS.BULLETINS DE SALAIRE	3,00	U	23,50	20,000	70,50
FORFAIT TRIMESTRIEL SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT EMPLOYEUR ACS	1,00	U	95,00	20,000	95,00

TVA	BASE H.T.	TAUX	MONTANT TVA
VN	165,50	20,00	33,10

Montant total TTC : 198,60 €

NET A PAYER : 198,60 €

Prélèvement (échéance le 28/02/2026)

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT
CLIENT : AGC46 / 08621 / FI
FACTURE : 00260004330 du 02/02/2026
NET A PAYER : PRELEVE

Cette facture sera prélevée sur votre compte :
17807 00804 25421613069 53

TVA acquittée sur les encaissements.
Passé le délai de 1 mois application d'intérêts de retard égal à 3 fois le
taux d'intérêt légal.
Pas d'escompte pour paiement comptant.
« Aux termes des Art. L. 441-6I al.12 et D441-5 al.12 du code du
commerce - Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité
forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de
recouvrement. »